

Yann Le Meur.

Des chiffres et des lettres

Spécialiste reconnu en France des finances locales, Yann Le Meur est aussi un amateur de musique bretonne et d'écriture. Professeur à la faculté des sciences économiques de Rennes 1, le Finistérien troque volontiers la calculatrice pour la bombarde.

Homme de chiffres Yann Le Meur ? C'est une évidence. Patron de la société Ressources Consultants Finances, il est "le" spécialiste en France des finances locales. Une casquette qui fait de lui, depuis quinze ans maintenant, l'expert en la matière auprès des présidents de communautés urbaines françaises. L'économie, une science qu'il maîtrise à la perfection au point de faire de lui un professeur associé à Rennes 1.

Depuis son bureau de la rue de Penhoët, à Rennes, l'homme travaille depuis maintenant plus de vingt ans à la conception d'un système informatique complexe, qu'il est peut-être le seul à comprendre dans toutes ses subtilités, mais dont les facultés aident les collectivités locales dans l'établissement de leurs budgets. Une méthodologie qui lui permet aujourd'hui d'employer une quarantaine de consultants, pour un chiffre d'affaires 2008 de 4,3 M€ et un résultat net de 756 K€.

Le Centre Bretagne dans la peau

Marseille, Nantes, Toulouse... Les grandes métropoles font confiance à ses équipes, disséminées entre Rennes, Paris et Montpellier. Une belle réussite qui ne lui donne pour autant pas la grosse tête. Question d'origine peut-être. Un petit accent reconnaissable entre tous pour qui connaît bien la région. Un tutoiement qui s'invite parfois au détour d'une phrase. Yann Le Meur ne le cache pas. Il est originaire du Centre Bretagne. Né à Brest mais natif de Châteauneuf-du-Faou, il y tient ! Une commune du Finistère qui fut administrée le temps de quatre mandats par son père, ingénieur de l'École nationale de travaux publics de son État. C'est là-bas, jusqu'à ses dix-huit ans et même au-delà, qu'il revêtra petit à petit les habits de la culture bretonne.

Chants et danse à Bognol

Car derrière son style cartésien, Yann Le Meur est aussi un homme de lettres et d'art. Enfant, « j'ai toujours beaucoup l'écriture et l'expression orale », confie-t-il aujourd'hui. La lecture, il l'apprend avant même d'aller à l'école. « À 5 ans, je lisais le journal. À l'époque, c'était Le Télégramme. » S'il édite ces jours-ci un ouvrage lié à son

métier (Optimisation des finances locales - Éditions du Moniteur), c'est bien d'art et de culture dont il est question lorsqu'il publie "Sonneur" (Éditions Coop Breizh), en 2002. Une ode aux sonneurs de couple. Sa passion de toujours. « J'ai commencé à sonner en festnoz et dans les noces à partir de 16 ans. » Une époque où il partage sans limite son amour de la musique bretonne lors de soirées endiablées dans le hameau de Bognol Vras, entre Plonévez et Châteauneuf-du-Faou. Des soirées à danser, chanter, devant le regard amusé et complice du couple voisin d'agriculteurs, Robert et Berthe.

Un an dans une ferme à apprendre le breton

Sa maîtrise de la bombarde en fera même un champion de Bretagne des sonneurs de couple, avec un certain Michel Toutous, en 1986. Et c'est toujours lors de ces fameuses soirées, à Bognol, qu'il participe à la création du Printemps de Châteauneuf-du-Faou. Événement réunissant chaque année plusieurs milliers d'amateurs de culture bretonne. Une culture que Yann Le Meur ira parfaire en apprenant le Breton littéraire à l'âge de 18 ans, sur les bancs de l'école, mais aussi sur le terrain. Pas tout à fait comme les autres, à 22 ans, l'expert en finances locales s'astreint à biner les champs pendant un an. Douze mois pendant lesquels le français est proscrit et qui lui permettent d'apprendre le "vrai" breton. Celui que l'on parle dans les fermes de Centre Bretagne et qui constitue le véritable socle de cette culture.

Ne rien revendiquer

Pas question pour autant de faire de lui un ambassadeur. Ce n'est pas dans son tempérament. « Je me sens comme Mona Ozouf : une "composition française" (titre de son ouvrage paru en mars dernier, ndr) qui, comme elle, a par définition sa composante bretonne », explique Yann Le Meur, prenant soin de peser chacun de ses mots, comme il le fait dès qu'une question lui est posée. « Ce n'est rien d'autre que l'éloge de la diversité ». Alors revendiquer sa "bretonnitude" ? « Surtout pas. Je ne me sens capable de réciter que ce que je fais et d'où je viens. »

Philippe Créhange



● Depuis son bureau de la rue de Penhoët, à Rennes, l'homme travaille depuis maintenant plus de vingt ans à la conception d'un système informatique, qu'il est peut-être le seul à comprendre, mais dont les facultés aident les collectivités locales dans l'établissement de leurs budgets

ÉTAPES

12 juillet 1956

Naissance à Brest

1974

Bac scientifique (D) à Quimper

1981

Troisième cycle en Économie publique à Rennes

1982-1989

Ingénieur économiste à la Caisse des Dépôts et Consignations

1986

Champion de Bretagne des sonneurs de couple

1989

S'installe à Montpellier, crée un bureau d'études en s'associant à la société informatique Siage

1991

Son bureau d'études devient filiale de Siage

1992

Les salariés du bureau d'études sont majoritaires au sein du capital de Siage. Yann Le Meur est nommé P-dg de la structure

1994

Le bureau d'études devient une société à part entière (Ressources Consultants Finances).

2001

Constitution d'un bureau d'ingénierie informatique

2009

Publication de l'ouvrage "Optimisation des finances locales" (Le Moniteur)

Réforme de la taxe professionnelle. « Les élus locaux sont inquiets »

La réforme de la taxe professionnelle, sur laquelle planche actuellement le gouvernement, pourrait grandement déstabiliser l'équilibre financier des collectivités locales. En contact régulier avec les élus, à travers sa société rennaise Ressources Consultants Finances, Yann Le Meur sent poindre cette inquiétude.

Dans le contexte actuel de réforme on sent une certaine crainte dans les collectivités locales. Vous confirmez ?

Les élus locaux sont inquiets et ils ont bien raison de l'être. Parce que d'un côté, il y a un accroissement des besoins, notamment dans le domaine social, et de l'autre un rétrécissement de l'évolution de deux recettes.

Lesquelles ?

D'une part les dotations que l'État reverse aux communes. Pour celles-ci, je ne crois pas qu'elles pourront évoluer beaucoup dans les années qui viendront pour une raison simple. Il s'agit d'une dépense pour le budget de l'État qui enregistre déjà 100 milliards minimum de déficit pour 2008...

Quant aux autres recettes que vous évoquiez...

Il s'agit de la fiscalité locale, notamment la taxe professionnelle. Dans un scénario très probable, c'est une réforme qui enlèvera aux collectivités la liberté d'augmenter le taux de TP sur 80 % de son assiette actuelle.

Qu'en est-il de l'idée de baser

cet impôt sur la valeur ajoutée des entreprises ?

Il existe de la confusion et de l'ambiguïté dès qu'on parle de valeur ajoutée. Et le monde économique et les collectivités locales risquent de se tromper dans leurs analyses. En réalité, il y a deux grands schémas possibles. Le premier, demandé par les élus locaux, est qu'on localise la valeur ajoutée d'un établissement.

En assiette, on garde les 20 % du foncier et on remplace les 80 % d'EBM (équipements et biens mobiliers) par la valeur ajoutée, qu'on ventile par établissement en fonction d'une clé de répartition (discutable) comme les effectifs par exemple. La base d'imposition est alors localisée. Résultat, une hausse de la valeur ajoutée des entreprises sur le plan local permettrait à la collectivité, qui aurait réalisé des efforts pour faire venir l'entreprise sur son territoire, d'enregistrer un retour sur investissement. En revanche, le taux serait national.

Et le deuxième scénario ?

Le plus probable - pour des tas de raisons pratiques - serait de ne pas avoir de valeur ajoutée localisée. On substituerait le mécanisme de cotisation minimale à la valeur ajoutée (1,5 %) par une cotisation autonome prélevée au niveau de l'entreprise au niveau national. Prélèvement qui retournerait au niveau local mais qui serait indexé sur la valeur ajoutée au niveau national. Ce serait donc le reflet de la croissance économique nationale. C'est un scénario inquiétant pour les collectivités qui connaissent une forte croissance économique. Et dans ce cas, on retrouve le

problème de la mise en place d'un taux national, ce qui est très préoccupant pour les élus.

Pourquoi ?

Car il ferait perdre la sacro-sainte autonomie fiscale des collectivités locales. Mais c'est le scénario le plus probable car il serait plus simple à mettre en place.

Quel que soit le scénario choisi, on ne supprimerait finalement pas la TP. Ce qu'avait pourtant annoncé le Président de la République ?

Non. En fait, c'est un allègement général accompagné de transferts entre secteurs d'activité. La TP produira moins et sera remplacée en partie par des dotations plus ou moins bien indexées, qui pèseront sur le budget de l'État et créeront du déficit public, sauf à remplacer la TP par des impôts nationaux.

Quelles seraient les conséquences pour les entreprises ?

C'est globalement bon, même si ce n'est pas aussi bien qu'on le croyait. L'industrie verra baisser fortement ses impôts, les entreprises de service beaucoup moins et certaines pas du tout. Et attention ! Si la proposition de l'Assemblée des communautés de France (ADCF) est retenue, et qu'on conserve donc la cotisation minimale de TP (1,5 % de la VA) tout en y faisant rentrer les entreprises de moins de 7,6 M€ de CA, une multitude de petites entreprises de service verront doubler leur taxe professionnelle. Alors qu'on leur a promis la suppression de la TP !

Il aime, il n'aime pas...

Il aime : la musique et le jazz classiques (« sans être un grand connaisseur ») ; les sciences politiques ; le sport (il court tous les dimanches « et je fais du vélo urbain, mais est-ce du sport ? ») ; les fruits et les légumes, la cuisine exotique et indienne ; les voyages

Il n'aime pas : le questionnaire "Il aime, il n'aime pas" ; choisir ; la politique politicienne, qu'il « déteste et méprise » ; attendre dans les aéroports ; les abats